



Frais bancaires

Par stan

bonjour, je suis au rsa depuis plus d'un an, au premier aout de cette année je me suis mis a mon compte en tant qu'auto-entrepreneur. mon fournisseur de matériel devait encaisser mes chèques en fin de mois après paiement de mon client, or les chèques ont été prélevés le 10 et mon client ne m'a payé que le 15 du mois suivant. je me suis retrouvé a découvert pendant 1 mois avec des chèques impayés et des prélèvements non effectués ce qui m'a coûté la somme de + de 250 euros de frais bancaires. étant donné que je suis au rsa, la banque a-t-elle le droit de me facturer autant de frais ?